

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2022

**DL-20221020-001**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Hervé GINET	Daniel AVEDIGUIAN
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	--
Patrick GUINET	--
Patricia DRAI	Alain ROUX
Sylvie VIRICEL	Marie Chantal JOLIVET
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Michel LADOUCE	68,9%	29	20	26



### ENFANCE JEUNESSE

#### Présentation du rapport annuel 2021 du délégataire du service « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement » - Léo Lagrange

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, accompagnée des représentants de Léo Lagrange Centre-Est, présente à l'Assemblée le rapport de l'année 2021, dressé par cet organisme, délégataire du service public pour la « Gestion, Organisation et Animation de l'accueil de loisirs sans hébergement », en application de l'article R.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a été présenté en Commission Communale des Services Publics Locaux (CCSPL), le 13 octobre 2022.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

PREND ACTE de cette présentation.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 20 octobre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

